marbre noir, des eaux-fortes, des tableaux et des pastels appendus aux murs, un épais tapis recouvrant toute la surface de la pièce qui est grande, des statuettes fines et originales et un bureau luxueux dont nous avons le plaisir de faire paraître la photographie.

Entourée de son fils, M. Jean Raviart et de deux amies, Mme Raviart a bien voulu nous dire :

— Mon mari était assis là dans ce fauteuil quand Mme Leplat est entrée. Elle a prononcé deux ou trois mots en s'avançant et arrivée à côté du ventilateur elle a tiré le bras tendu. Les douilles des balles tirées ont été trouvées sur la table de travail, c'est donc que la main qui a pressé la détente était au-dessus et à quelques centimètres de mon mari. La première balle n'a pas atteint le ventre mais la main que M. Raviart a porté en avant dans un réflexe d'instinctive défense. Après la décharge des cinq coups de feu elle s'est enfuie en même temps que son père. Mon mari l'a poursuivie et pendant que le père disparaissait il parvenait à saisir le bras de la démente. C'est le concierge de la clinique qui, en arrivant, la désarma.

Je sais que les nouvelles de mon mari sont bonnes et ce m'est une douce consolation. Il avait, cet après-midi, 38°6 de température.

Ce que dit M. Glorian, juge d'instruction

M. Glorian, juge d'instruction, nous a dit qu'il n'avait aucune nouvelle sensationnelle à nous annoncer pour le moment, mais que les recherches entreprises pour retrouver M. Couderet, la père de Mme Lepiat se poursuivaient activement.

— Il est peut-être rentré chez lui à Beaulieu, dans la Corrèze et dans ce cas je le convoquerai. Nous ne connaissons pas son signalement et c'est un sérieux handicap pour le cas où il aurait pris une autre destination. Je ne crois pas qu'il ait pris une résolution désespérée. Ça se saurait.

Notre enquête à Hem

L'aspect des rues a conservé son caractère paisible, l'animation n'est qu'intérieure.

Dans le logis les journaux sont étalés, et les voisines assemblées dans une maison ou dans une autre commentent le drame diversement. Dans tel quartier on blâme Mme Leplat dans tel autre on la plaint. L'impression générale donnée par M. Delmotte, maire de Hem, est qu'elle est plus à plaindre qu'à blâmer. « Malheureuse femme, dominée par les nerfs mis trop souvent à rude épreuve ».

Chez Mme De Raedt, où est gardé son enfant

Nous nous sommes présentés chez les époux De Raedt, 2 Cour Delsalle, 74, rue Jules-Guesde, qui habitent une maison modeste et propre de bons ouvriers. M. De Raedt travaille aux Machines agricoles « Deering ».

Il était 17 h. La nuit depuis longtemps avait noyé d'ombre le village. Nous fûmes reçus par un cri de Mme De Raedt littéralement bouleversée.

— Vous tombez bien. Ecoutez que je vous dise. Je gardais le petit Roger Leplat qui a trois ans depuis quelques mois. Il allait à l'école Pasteur avec les trois miens. Je l'aimais beaucoup avec ses boucles blondes, ses yeux bleus, son teint clair, sa douceur. Mais il y a une heure à peine M. le docteur Leplat a frappé à ma porte. J'ai ouvert.

— C'est bien ici chez Mme De Raedt ? Je suis le père du petit Roger. Vous n'avez pas de papier de Mme Leplat vous confiant le petit ? Dans ce cas je le reprends. Voici 250 francs pour prix des soins que vous avez donné à l'enfant. J'ai pris des renseignements. Je sais qu'il était bien soigné. Je vous en remercie. Vous voilà bien débarrassé Madame !

Mme de Raedt ajouta :

— Et il est parti avec le gosse. Sa mère l'aimait tant ! Figurez-vous que mardi, le jour du drame, à 15 h. 30, Mme Leplat et son père étaient là assis à votre place. Elle disait qu'elle devait aller voir un homme d'affaires et qu'elle rentrerait pour embrasser son fils qu'elle n'avait pas vu depuis dimanche. Son père qui avait l'air bien triste et très ennuyé disait :

— Il te met sur la paille mais ja ne suis pas sans argent et tu viendras rester avec nous.

Le signalement de M. Coudert, père de Mme Leplat

A notre question sur l'aspect extérieur de M. Coudert, Mme De Raedt, après avoir rassemblé ses souvenirs nous dit :

— Il était la taille de sa fille, c'est-à-dire plutôt petit, coiffé d'un chapeau en feutre noir ; il avait les cheveux gris et le visage parcheminé, le portrait de sa fille ! Il n'avait pas de col ni de cravate mais un foulard, un veston noir, un pantalon marron, un pardessus gris foncé et de gros souliers.

« J'ai attendu jusqu'à 9 h. 1/4 »

Ce jour là j'ai attendu Mme Leplat jusqu'à 9 h. 15. J'étais persuadée qu'elle viendrait. Pour avoir fait ça, c'est qu'on l'a blessée. Elle a trop promis de revenir pour embrasser son petit Roger.

J'ai fait sa connaissance tout naturellement parce que quand elle était infirmière à Amiens pendant la guerre, elle a soigné mon mari.

Je l'aimais beaucoup. C'était une brave femme. Elle dit partir par le car à 16 h. 15. Le père lui disait : « Nous irons demain, restons ici » mais elle voulait à toute force aller à Lille.

Elle n'est pas folle je vous l'assure bien !

Chez les époux Macquet, où Mme Leplat prenait pension

Les époux Macquet tiennent une épicerie-mercerie, rue du Cimetière. Ce couple est un exemple frappant d'un ménage tranquille. Mme Leplat venait souvent chez eux. Quand elle ne vivait pas d'un œuf et d'un petit bout de fromage qu'elle achetait là, elle prenait ses repas dans cette maison car chez elle il n'y avait jamais de feu.

Ecoutons Mme Macquet :

— M. le docteur Leplat a soigné mon mari qui a été blessé le 11 janvier 1927 à l'usine Allart à Roubaix. Il est venu tous les jours pendant dix-huit mois et quelquefois il amenait sa femme avec lui. C'est ainsi que je l'ai connue. Après les histoires qu'il y a eu entre eux deux, elle est venue ici seule et souvent. Si elle n'était pas venue ici elle serait morte. Elle ne mangeait rien chez elle. Nous l'encouragions à manger et nous y parvenions.

C'est une malheureuse, un point c'est tout.

Mardi après-midi elle est venue vers 14 h. 30 et m'a assuré qu'elle voudrait dîner vers 20 h. et à son retour du Lille, son père était dans une grande peine et il faisait pitié. Il paraît qu'elle a pris le petit. Ils vont lui apprendre à haïr la mère. La malheureuse est leur souffre-douleur dans leurs vilaines affaires « elle mettait l'huile sur le feu ».

Voyez-vous la « droiture c'est la droiture », et ce n'est pas elle. Mme Leplat qui est coupable !

Le mot de la fin

Nous croyons savoir que feu M. le docteur Lelong ancien directeur de l'Asile de Lommelet, qui a examiné Mme Lepint lors de la dernière aliénée sur son état mental aurait déclaré par ailleurs en parlant de son cas :

— Elle n'est pas folle, mais c'est une excitée, qui peut être dangereuse au point de vue social.

FRED.

A ODOMEZ, UN MARI FUT HORRIBLEMENT MUTILÉ PAR SA FEMME, DEVENUE FOLLE

Mme Dermoncourt, née Jeanne Coourd n, 35 ans, demeurant à Odomez, près de Condé-sur-Escaut, dominait, depuis quelques jours, des signes de troubles cérébraux.

Néanmoins son état ne donnait autour d'elle aucune inquiétude.

Au cours de l'avant-dernière nuit, la malheureuse fut prise d'une violente rise de jalousie et avec un rasoir elle mutila horriblement son mari, Emile Dermoncourt, 29 ans, mineur. Elle tenta ensuite de se trancher la gorge.

Aux cris poussés par le blessé, son beau-frère habitant la même maison, accourut et désarma la malheureuse.

Appelé d'urgence M. le docteur Thiery donna les premiers soins à Emile Dermoncourt et le fit transporter dans une clinique de Valenciennes.

Sa femme a été conduite à l'asile d'aliénés.

APRÈS LES FUNÉRAILLES DU MARÉCHAL JOFFRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'orateur rappelle la victoire de la Marne et dit : « Il se trouva des esprits chagrins pour en disputer la gloire au chef qui l'avait remportée. Ceux qui chicanaient ainsi ne savaient pas ce que c'est que le commandement. Le commandement, c'est la décision, c'est elle qui crée la responsabilité, c'est à elle que doit aller le gloire du succès comme la honte de l'échec; au reste, en France, il en a toujours été ainsi.

Après Denain, dans les antichambres de Versailles, on contestait à Villars l'honneur d'avoir vaincu tout le monde et même, le curé d'un village voisin avait eu l'idée de la bataille; seul Villars n'y avait pas pensé ! Napoléon — qui s'y connaissait — a clos le débat en écrivant : « Villars, à Denain, a sauvé la France ». Il aurait dit aujourd'hui : « Joffre, sur la Marne, a sauvé la France ».

« Joffre supporta l'injustice de ces jugements avec la même force de caractère qui lui avait permis de diriger sans s'émouvoir la retraite de notre armée sur la Marne. Son silence n'était pas du dédain, il détestait de parler de lui-même, il souffrait au fond de son cœur, mais il voulait se taire ».

M. Jules Cambon rappelle ensuite l'extrême simplicité du grand chef et cite le fait suivant : « En 1914, peu de jours après mon retour d'Allemagne en France et comme la bataille de la Marne venait d'être gagnée, j'allais voir le général Joffre à Chantilly. Comme je lui faisais compliment de sa victoire : « Ne me félicitez pas répondit-il, c'est Von Kluck qui a perdu la bataille, ce n'est pas moi qui l'ai gagnée ». Parole remarquable, assurément, au lendemain d'un succès dont tant d'autres auraient été enivrés ».

Et l'orateur termine ainsi : « Aujourd'hui, la mort est venue, qui met tous les hommes et les choses en leur vraie place. L'émotion publique parle plus haut que les critiques, les réserves et les commentaires. Le peuple se souvient et se souviendra toujours du héros qui l'a sauvé. La figure du maréchal Joffre restera dans l'Histoire comme celle d'un homme au cœur patriote, à l'âme ferme, qui fuyait les indiscrétions vulgaires et qui sacrifiait tout, même ses justes susceptibilités, au bien du pays.

» A l'heure décisive, il a montré que de toutes les vertus d'un chef, le caractère est la plus haute et la plus efficace. Dans la grande famille militaire, il n'était pas de ceux qui cherche l'éclat et la panache; comme un Catinat ou un Drouot, il ne voulait que servir. Tant qu'il y aura une France, sa mémoire sera chère aux Français, comme celle d'un grand soldat et d'un bon citoyen ».

La séance a été levée ensuite en signe de deuil.

Le panégyrique du maréchal prononcé à Washington

A Washington, la Chambre des représentants a suspendu pendant trois quarts d'heure les affaires courantes pour écouter un panégyrique du député James Beck, de Pensylvanie, ancien solliciteur général, et ami personnel du maréchal Joffre.

M. James Beck a comparé le maréchal à Washington, « ces ces deux grands hommes, a-t-il dit, ont transformé en victoire une première défaite et ont été l'un et l'autre, caractérisés par une grande modestie ».

A la fin du discours, les membres de l'Assemblée, debout, ont observé quelques minutes de silence en signe de respect.

Des cérémonies en Indochine

On mande d'Hanoï qu'à l'occasion des funérailles nationales du maréchal Joffre, des cérémonies ont eu lieu dans les capitales des cinq pays de l'Union, ainsi qu'à Fort-Bayard.

A Hanoï, devant le monument aux morts, a eu lieu, en présence de M. Robin, gouverneur général, et du général Billotte, commandant supérieur, une prise d'armes des troupes de la garnison. Le général supérieur a rappelé les services du maréchal et lu l'ordre du jour de la bataille de la Marne. Une minute de silence a été observée. La cérémonie s'est achevée par le défilé des troupes.

LE RETARD DU VOTE DU PROJET D'OUTILLAGE

Le ministre des Travaux publics va demander l'exécution d'une tranche de 185 millions de travaux

L'Union des Chambres de commerce maritimes et des ports français, au cours de sa dernière séance tenue sous la présidence de M. Charles Cheumet, sénateur, ancien ministre, s'est vivement préoccupé des conséquences que présente pour le ports maritimes le retard apporté par le Parlement au vote du projet de loi sur le perfectionnement de l'outillage national.

M. Wetter, directeur des voies navigables et des ports maritimes au ministère des Travaux publics, a rappelé que le projet de loi sur l'outillage national avait pour but de remédier à la situation déjà difficile qui avait résulté, au mois de juillet 1929, de la brusque suppression des prestations en nature.

Il a déclaré que si aucune mesure n'était prise avant la fin de l'exercice 1930-1931, ce serait l'arrêt de chantiers en pleine activité, la non exécution de travaux nécessaires à l'utilisation d'ouvrages déjà achevés et, en outre, la présentation par les entrepreneurs de demandes d'indemnités élevées.

Pour les ports, les voies navigables, les routes, etc...

Aussi, le ministre des Travaux publics se propose-t-il de demander au Parlement l'autorisation d'exécuter **une première tranche représentant 70 millions de francs pour les ports, 20 millions pour les voies navigables et 95 millions pour les routes.** Ces crédits permettraient d'attendre le vote du projet d'outillage national dont l'adoption au cours de la session qui va s'ouvrir demeure néanmoins indispensable.

De son côté, M. de Rouville, directeur de phares et balises a montré dans un exposé des plus intéressants quelle était la situation actuelle de la signalisation sur les côtes françaises. D'importants progrès ont été accomplis.

Augmentation du nombre et de l'intensité des feux, création de nombreux signaux de brume, développement des radiophares, etc... Néanmoins, des améliorations urgentes pour lesquelles les prestations en nature devaient être employées, restent à réaliser. Si les crédits spéciaux inscrits au projet de loi sur l'outillage national ne sont pas rapidement votés, il ne sera pas possible de poursuivre l'exécution du programme. Les crédits budgétaires affectés aux phares et balises qui, toutes choses égales, sont en France quatre fois moindres qu'en Grande-Bretagne et six fois moindres qu'en Allemagne sont, en effet, insuffisants pour mener à bien l'œuvre entreprise.

Perfectionnement national, droits de douane, etc...

L'assemblée a décidé d'intervenir auprès du Gouvernement pour lui demander d'inviter le Parlement à se prononcer rapidement sur le projet de loi sur le perfectionnement national.

Au cours de la même séance, l'Union a examiné les conditions dans lesquelles les occupations temporaires du domaine public sont accordées par l'Administration des Domaines et par les services maritimes des Ponts et Chaussées.

Elle a pris connaissance également d'un projet d'instruction élaboré par l'Administration des Douanes, relatif aux conditions d'application de la loi du 26 mars 1928 sur le droit de quai. Les Chambres de Commerce consultées, ont déclaré que ce projet donnait satisfaction en général aux desiderata qu'elles avaient exprimé. A l'unanimité, l'assemblée lui a donné son approbation.

Elle a décidé, d'autre part, d'inviter le ministre du Commerce à saisir d'extrême urgence le Parlement d'un projet de loi accordant au pétrole brut importé en France le bénéfice de droits de quai réduits.

UN DISCOURS DE M. STEEG SUR LE DÉVELOPPEMENT DE NOS COLONIES

M. Steeg, président du Conseil, ministre des Colonies, a présidé hier le déjeuner offert en son honneur par la Ligue maritime et coloniale. De nombreuses personnalités du monde parlementaire, colonial et maritime assistaient à ce banquet, à l'issue duquel M. Charles Chanmet, président de la Ligue, a prononcé une allocution. M. Steeg a pris la parole à son tour. Il a souligné l'importance du Ministère des Colonies et a montré comment la France entend coloniser et non assujettir et exploiter.

Il a dit ensuite : « Nos colonies n'ont pas toujours échappé aux mirages d'une décevante publicité. Fait plus grave, la baisse accélérée de presque toute les produits coloniaux, aggravée par les inconvénients de la monoculture, les frais de transport excessifs, un outillage encore incomplet, une répartition du crédit insuffisamment ordonnée ont entraîné nos colonies dans la crise générale à laquelle la métropole avait mieux résisté. La prudence traditionnelle du notre commerce, l'harmonie qui existe encore chez nous entre l'agriculture et l'industrie, n'ont pas seules le mérite de notre résistance. L'appoint des débouchés coloniaux a été pour nous un salut d'une importance égale ».

L'importance du commerce de nos colonies

« *De 1900 à 1929 le commerce total de nos colonies, compte tenu de la valeur de la monnaie, est passé de 7 à 34 milliards. Ce mouvement considérable d'échanges comportait cette dernière année, près de 20 milliards d'importations, dont plus de la moitié en provenance de la métropole : près d'un milliard de francs de tissus étaient placés par nos fabriques sur nos marchés coloniaux. Notre terroir fournissait à cette même clientèle pour plus de 200 millions de ses vins* ».

« Notre industrie automobile, nos fabriques d'outillage luttaient efficacement avec des concurrents, qui, grâce à leur production intensive, obtiennent des prix de revient sans cesse diminués. Certes, l'année 1930 a vu se produire un certain recul mais, quand je parcours ces mêmes statistiques, j'entrevois pour l'avenir des perspectives singulièrement élargies. Les produits chimiques — substances médicales, teintures ou fertilisants — qui apparaissent timidement sur ces marchés lointains feront bientôt l'objet d'achats doublés et triplés lorsqu'une aisance suffisante permettra à l'acheteur indigène de bénéficier des inventions dont les avantages s'imposent à lui. Les fabrications courantes de l'industrie mécanique trouveront, là encore, un marché presque neuf : lorsque la main d'œuvre locale, éduquée par nos soins, saura utiliser plus largement la machine : lorsque les populations se seront ouvertes non seulement aux lumières du savoir, mais aux usages de la technique. Ce trafic doit être encore intensifié ».

Ce qu'il faut faire pour progresser

« Pour progresser comme pour trafiquer, les hommes doivent développer leurs moyens de rapprochement : la construction des routes, des voies ferrées et des ports dégagera les marchés encombrés en même temps qu'elle favorisera la venue et l'emploi de l'outillage que nous offrons, feuilliera la variété des cultures et des échanges. »

« L'allègement des charges de transport et la réduction des délais d'évacuation encourageront le producteur colonial que nous avons la résolution de protéger d'une manière efficace par les mesures appropriées que vous attendez et dont nous demandons le vote au Parlement. »

« En 1929, nous avons acheté à nos colonies pour sept milliards de leurs produits sur quinze milliards qu'elles ont exportés. Nos besoins en textiles, bois, céréales, oléagineux, caoutchouc, laissent non pas espérer mais prévoir des chiffres bien supérieurs. Que la production en soit sélectionnée et triée suivant les habitudes des marchés d'Europe : que le rendement soit accru et le prix de revient abaissé comme l'effort tenace des stations d'essais nous en montre la possibilité, et notre agriculture coloniale répartira méthodiquement ses plantations variées sur les cinq parties du monde.

M. Steeg parle ensuite de l'effort soutenu par notre marine marchande : déjà le quasi-totalité de nos marchandises à destination des colonies vogue sous notre pavillon. Elle sera le première à bénéficier de notre trafic colonial.

« Des colonies florissantes nous feront une marine plus active : il ne dépendra pas de moi que, dans la sphère où s'exerce mon autorité, des satisfactions concrètes na lui soient accordées ; que des ports nouveaux ne lui soient pas ouverts ; que les ports existants ne soient pourvus d'accès plus commodes et d'un outillage modernisé. »

M. Steeg a conclu ainsi : « Ayons foi en nous-mêmes, ayons foi dans l'inépuisable énergie de ce pays. Un monde nouveau s'élabore, qui trouvera son ordre : la paix renaîtra dans cette Europe en désarroi, parce qu'il est nécessaire qu'elle renaisse, parce qu'une autre crise guerrière anéantirait les forces maîtresses et directrices de toute la civilisation. Dans cet effort de rénovation économique et morale, la France ne faillira ni à son idéal éternel, ni à ses destinées.

« Héritière de l'antique culture initiatrice des idées qui l'ont élargie et embellie, elle a pour mission de répandre son génie parmi les races lointaines qu'elle a prises sous sa garde. Leur reconnaissance témoignera de notre effort de fraternité humaine devant une Europe désormais solidaire et réconciliée. »

La désaffection de la Maison d'arrêt de Lille terminée en février

La commission de surveillance de la prison cellulaire de Loos et de la maison d'arrêt de Lille, s'est réunie hier, à 10 h., à la Préfecture du Nord.

Elle était présidée par Me Carpentier, avocat au barreau de Lille. Etaient présents : MM. Foucart, vice-président du tribunal civil; Stahl et Sprlet avocats au barreau de Lille; docteur Leclercq, médecin légiste; Hoquegham, président du syndicat des pharmaciens; Poupard, directeur de la prison de Loos.

Au début de la séance, l'assemblée se montra unanime pour adresser à M. Poupard ses vives félicitations pour sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur. Le président fit connaître l'heureuse issue survenue à la suite de l'accident d'automobile dont M. Bordsay, procureur de la République à Lille, avait été la victime. Il se déclara satisfait de l'état du professeur Raviart, qui vient d'être la victime d'un attentat et formula des vœux de complète guérison.

On discuta ensuite sur le nouvel aménagement d'une partie de la maison cellulaire de Loos.

Ces travaux sont en majeure partie de réfection, car l'immeuble possède un nombre suffisant de cellules pour recevoir les détenus de la maison d'arrêt de Lille.

Il reste à pourvoir, quant à présent, à l'aménagement intérieur des bâtiments et des renseignements que nous avons obtenus, tout sera prêt pour février.

Le nombre des détenus que pourra recevoir la nouvelle installation de Loos peut être fixé à environ 400, dont deux tiers d'hommes à peu près.

C'est le département qui aura à supporter les frais de cette transformation.

Une question se pose alors ?

Que deviendra la maison d'arrêt de Lille ?

On sait que depuis longtemps, le Palais de Justice est devenu trop petit. Il est donc certain qu'on procédera à des travaux d'agrandissement.

Une partie sera réservée pour servir de salle d'attente aux prévenus qui viendront de Loos et qui devront se rendre soit à l'instruction ou à l'audience.

A cet effet un service d'automobile a été prévu et le Conseil général, tout en s'occupant de la question de désaffectation, a voté dans le budget une somme relative à l'achat de ces automobiles, qui seront au nombre de deux.

LES SCANDALES POLITICO-FINANCIERS

LA COMMISSION A ENTENDU HIER DEUX NOUVEAUX TÉMOINS

La commission d'enquête, réunie hier matin, a été informée au début de la séance que les livres de comptabilité de la S. N. I. A. Viscosa et autres affaires contrôlées par la banque Oustric allaient être mis définitivement à sa disposition par le juge d'instruction. Elle a donc décidé de reprendre l'audition des témoins suspendue lundi.

Une discussion s'engagea auparavant, au sujet du communiqué publié par le ministère des Finances. L. Germain Martin, au sujet des interventions relatives à l'introduction à la cote de certaines valeurs étrangères. Le président de la commission fit remarquer que ce communiqué contenait, selon lui, des inexactitudes et que, d'autre part, le ministre avait tort de s'abriter derrière ses services. M. Marcombes répliquait qu'il était naturel que le ministre des Finances ne voulut pas livrer à la malignité publique les noms de parlementaires dont les interventions furent le plus souvent banales et qu'il en laissé à ses services le soin d'établir le bordereau.

M. Mandel a soutenu, au contraire, qu'il appartenait au ministre de prendre toutes les responsabilités exigées en de telles affaires. Cette discussion se trouva suspendue par l'arrivée des témoins et sera reprise sans doute ultérieurement.

M. DELENDA APPORTE DES PRÉCISIONS

De l'audition très écoutée de M. Delenda, entendu le premier, qui fit une longue déposition, il ressort que dans la journée du 22 juin 1926 il avait reçu un coup de téléphone de M. Raoul Péret, ministre des Finances, demandant instamment de faire hâter par son service l'envoi de l'avis favorable à l'introduction de la « S. N. I. A. Viscosa ». M. Delenda, qui avait été chargé spécialement par M. Seydoux, chef du service, de suivre cette affaire, a conservé de l'incident un souvenir d'autant plus net, que ce coup de téléphone provoqua une certaine émotion au Ministère du quai d'Orsay. Il en fit part à M. Seydoux, et celui-ci téléphona aussitôt à M. Raoul Péret que le rapport demandé avait été transmis aux Finances.

M. Delenda, questionné sur d'autres interventions de cette nature pour la cotation de valeurs étrangères, précisa qu'en 1924, alors que M. Herriot président du Conseil, accompagné de M. Seydoux, négociait à Londres, il avait reçu la visite d'un directeur de journal, M. D..., qui venait lui demander de favoriser immédiatement l'admission à la cote de valeurs de pétrole russes. M. Delenda, estimant que ces affaires étaient douteuses lui fit certaines objections et M. D... hausse-t-il ton, lui signifia : « *N'oubliez pas que je suis l'ami de MM. Herriot et René Renoult* ». Pour gagner du temps, M. Delenda excipa de l'absence du président du Conseil et de son chef de service. M. Seydoux, tous deux à Londres à ce moment, et à quoi M. D... répondit : « *Je suis homme à envoyer quelqu'un à Londres immédiatement pour obtenir satisfaction* ». M. Delenda fit un rapport sur cet incident à son chef de service, qui en référa au président du Conseil. *M. Herriot inscrivit de sa main sur le rapport qui lui avait été soumis : « Ce fonctionnaire a fait son devoir.*

M.M. DANIEL-VINCENT ET CHARMIL SERONT ENTENDU CE MATIN

La commission a ensuite procédé à l'audition de M. de Saint-Quentin, qui a confirmé la communication téléphonique de M. Raoul Péret, mais en précisant qu'il avait fallu que M. Delenda lui en rappelât ces jours-ci pour qu'il s'en souvint. Il a donné, par ailleurs, quelques renseignements sur la manière dont sont effectuées au quai d'Orsay les enquêtes antérieures aux cotations, déclarant notamment que *ce service n'est généralement pas en mesure de vérifier les informations apportées par les personnages s'intéressant à ces valeurs.*

La commission parlementaire d'enquête entendra ce matin, à 9 h. 30, *M. Daniel-Vincent*, sénateur, ancien ministre, et M. Charmil, directeur au Ministère du Commerce.

LA 21e AUDIENCE DU PROCÈS DE LA « GAZETTE DU FRANC »

Mme HANAU ET SON ACCUSATEUR, GRIPPÉS N'ASSISTAIENT PAS A L'AUDIENCE

Cette 21e audience du procès Hanau fut une audience de pure forme. En effet, on apprend au début de l'audience que Mme Hanau n'a pu venir, elle est grippée. Et au siège du Ministère Public, ce n'est plus M. Bruzin, mais M. Fontaine ; l'accusateur de Mme Hanau, lui aussi, est grippé. Que va faire le président Gaultier ? Le tribunal délibère un instant, puis décide d'entendre quelques témoins. Ils sont venus de province et on ne peut les laisser repartir pour les rappeler ensuite. Il y a notamment un plaignant du Mans, M. Tabourel. Il avait porté plainte parce qu'avant ordonné une vente de titres, cette vente ne fut pas faite en temps voulu. Me Dominique, avocat, qui représente en la circonstance Mme Hanau, demande au témoin : « Si vous aviez été payé, auriez-vous porté plainte : Non, répond naturellement M. Tabourel. Eh bien, votre chèque était prêt, mais il a été égaré dans la paagie qui suit une perquisition réplique Me Dominique ».

Après M. Tabourel on ne saurait entendre d'autres témoins : M. H. Bourgeois, G. Bourylon, Prété, etc., on décide donc qu'il n'y aura pas audience, ni vendredi, ni samedi mais que le procès est renvoyé à jeudi prochain, en principe.

Le substitut Fontaine, s'adressant aux journalistes judiciaires, leur dit : « Je mets à profit votre présence, Messieurs, pour vous annoncer ceci : J'avertis tous les témoins convoqués pour vendredi et samedi de ne pas venir, mais je vous demande de l'écrire dans vos journaux afin que ceux qui ne seraient pas prévenus à temps l'apprennent par vos soins », sur quoi l'audience est levée à 15 h. 50.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 9 janvier 1931

Soleil : Lever à 7 h. 45 ; coucher à 16 h. 11.
Lune : Lever à 22 h. 45 ; coucher à 10 h. 30.
Aujourd'hui : St-Mercellin. Demain : St-Guillaume.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observation faite le 8 janvier 1931 à 18 heures.
Baromètre : 779 m/m à hausse ou baisse depuis la veille à 18 heures, nulle.
Thermomètre : fronde — 1°6 ; minima — 2°0 ; maximas + 0°6.
Etat hygrométrique : 88 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille : 0,0 heures, néant ; Direction du vent : Nord ; Force : modérée ; Direction des nuages, Nord Est ; Etat du ciel : nuageux.
Temps probable pour aujourd'hui : froid, beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Ciel brumeux le matin, devenant nuageux avec éclaircies; quelques flocons de neige ; vents de Nord Est à 4 à 7 m. Minimum de température en baisse de 2°.

MARIAGE. — Jeudi, à 11 heures, a été célébré à Lille, en l'église Notre-Dame de Fives le mariage de Mlle Marie-Louise Destre, fille de Mme veuve Destre-Savary, avec M. Jean La Grange, fils de Mme veuve La Grange-Paolo.

La bénédiction nuptiale leur fut donné par M. le Chanoine Delsaux, qui prononça une délicate allocution.

Les témoins étaient : pour la mariée : M. Jean Destre, son frère ; pour le marié : M. André La Grange son frère.

Pendant la cérémonie, M. Robillard, violoncelliste, interprète avec beaucoup de talent « Largo », d'Haendel » ; « Ave Maria », de Schubert ; « Le Cygne », de Saint-Saëns.

LE PASSAGE A CALAIS DE LA DÉLÉGATION ANGLAISE. — Hier après-midi, retour de Paris, où ils avaient assisté aux obsèques du maréchal Joffre, sont arrivés à Calais-Maritime, par le Pullmann de 15 h. 10 le lord maire de Londres Sir Phone Neal et ses deux shérifs, qui se sont embarqués à bord du « Canterbury » de 16 h. 30, après avoir été salués par M. Oebief, commissaire spécial adjoint ; M. Hartenborn vice-consul d'Angleterre ; M. Feore, inspecteur de la compagnie du Nord, etc...

Vers 15 h. 00 sont arrivés par le rapide de Paris, le maréchal Allenby et les autres membres de la délégation militaire, qui se sont embarqués à bord de l'« Isle of Thanet ».

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51) — DÉPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

Nos Sapeurs-Pompiers ont déployé une activité considérable pendant l'année 1930

L'année qui vient de s'écouler se solde par un bilan de faits heureux ou néfastes, de jours de joie ou de malheur. Parmi ceux-ci il faut faire une mention particulière pour les incendies ou les alertes d'incendie, car heureusement, chaque fois que l'alarme fut donnée il n'y eut pas de sinistre à déplorer.

Le tableau que l'on va lire témoignera de l'activité qu'ont déployée nos soldats du feu.

UNE ORGANISATION MODELE

Tous les Roubaisiens connaissent la caserne des sapeurs-pompiers qui érige sa masse monumentale à l'angle du boulevard Gambetta et de la rue Pierre-de-Roubaix.

LE CAPITAINE CRAYE

Beaucoup connaissent ainsi la sympathique silhouette du capitaine Craye, qui commande la compagnie.

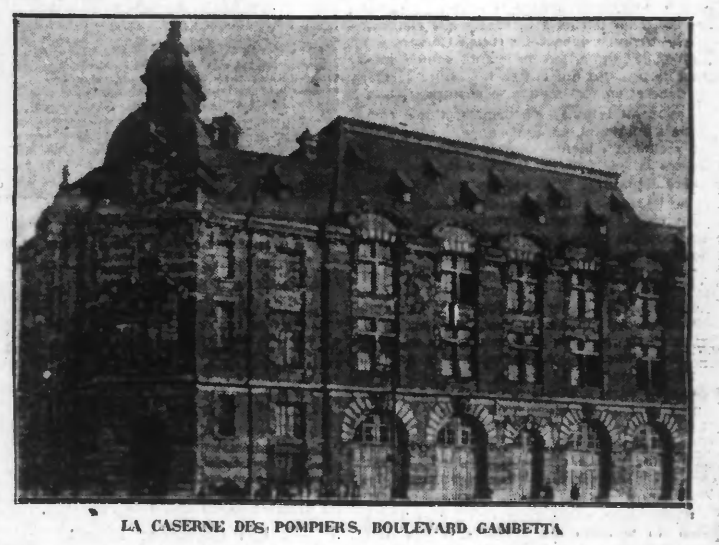

LA CASERNE DES POMPIERS, BOULEVARD GAMBETTA

Ce que l'on sait moins, c'est l'envers du décor, l'intérieur de cette caserne.

Ouvrons la porte pour vous.

Dans les remises, face au boulevard Gambetta (ce qui assure une grande facilité de manœuvres), sont alignées deux auto-pompes, deux voitures-remorques, une grande échelle dont le déploiement atteint 24 mètres, un camion-auto pour les tuyaux, une pompe à vapeur, etc.

Sait-on que les sapeurs-pompiers peuvent emporter avec eux près de 3 kilomètres de tuyaux !

Les auto-pompes contiennent en outre tout un équipement comportant extincteurs, masques à gaz, et les appareils de levage.

Maintenant que nous connaissons le matériel, voyons par quels fuseaux sensibles les soldats du feu sont en contact avec l'extérieur. Le téléphone est cet outil merveilleux qui permet l'alerte rapide, le départ bruqué. Au standart qui est installé dans le caserne, il faut adjoindre les 46 fils particuliers qui la relient avec les établissements industriels.

Ajoutons à cela les avertisseurs d'incendie disséminés en ville, le fil spécial du commissariat central et l'on ne s'étonnera plus que l'appel d'alarme soit suivi d'une arrivée des pompiers sur les lieux en des temps prodigieusement brefs.

Que dire des sapeurs pour ne pas tomber dans le lieu commun. Il semble que tout a été dit et redit de l'héroïsme des soldats du feu, dont le dévouement est une chose si calme et témoigne si souvent d'un mépris complet du danger.

Sous les ordres du capitaine Craye, c'est maintenant vingt-quatre soldats qui veillent à la sécurité des Roubaisiens, dont trois sergents, trois caporaux et trois premières classe.

LE BILAN D'UNE ANNÉE

Le bilan d'une année. — Maintenant que nous venons de jeter ce rapide coup d'œil sur une organisation parfaite, voyons quelle en fut l'activité au cours de l'année écoulée.

En 1930 il fut lancé *143 appels*, soit sept de moins que pendant l'année précédente.

Les appels pour incendie sont au nombre de 117. — Parmi ceux-ci il faut en compter 24 concernant des établissements industriels : un du cinéma ; 30 feux de cheminées ; 5 d'automobiles, etc.

Dans les appels restant il nous faut noter deux renflouements de bateaux ; trois sauvetages d'animaux et une chasse après un aliéné sur les toits.

On le voit, la besogne de nos sapeurs fut aussi diverse que périlleuse.

Spécifions encore que dans les sinistres que nous venons de signaler, il y en eut dix à Wattrelos, six à Croix, un à Hem et un à Lys-lez-Lannoy.

Les dégâts. — La somme totale des dégâts s'élève à *23 millions de francs*, dont sept et demi pour les communes environnantes. Ils peuvent se répartir ainsi :

Insignifiants : 42 ; moins de 1.000 fr. : 26 ; de 1.000 à 10.000 : 21 ; de 10 à 50.000 : 8 ; de 500.000 à 1 million : 4 ; de plus de 1 million : 4.

Les moyens d'action. — Les moyens d'action les plus divers furent employés et depuis l'intervention bénigne qui nécessite quelques seaux d'eau, il fallut aller à l'installation de nombreuses lances ; jusqu'à 11 à l'incendie des établissements Cevrois Mahieu et même 23 lors de l'incendie du peignage Alfred Motte.

Pour tous ces sinistres on peut estimer qu'une *longueur de 19 kilomètres de tuyaux fut développée*

Au cours de ces sinistres 11 sapeurs ont été brûlés ou contusionnés peu grièvement et 4 subirent un commencement d'intoxication.

Octobre fut le mois le plus calme avec quatre appels, février le plus mouvementé avec vingt.

Plus que de longs discours ce tableau aura montré quelle fut l'activité déployée par nos soldats du feu.

Avec une telle phalange de braves gens, les Roubaisiens peuvent être tranquilles.

A. B.

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ le plus apprécié

Tous les paquets portent son nom sa marque garanties de sa qualité

MANIFESTATION DE SYMPATHIE A LA GARE

Le personnel de la gare de Roubaix était mercredi après-midi, réuni dans le bureau de son chef, M. Evrard, à l'occasion du départ de deux de leurs vieux collègues, MM. Haeyaert et Marront, qui ont fait valoir leurs droits à la retraite.

Dans une allocution heureuse, M. Evrard se fit l'interprète de tous les employés de la gare pour féliciter les deux vétérans de leur attachement. Il rappela aujourd'hui la brillante carrière des deux retraités, dont il se plut à reconnaître les immenses services rendus à la Compagnie des chemins de fer.

A la suite de ces quelques paroles, un vin d'honneur fut servi et deux superbes bronzes, offerts par le personnel de la gare, fut remis à chacun des deux employés.

Voici d'ailleurs quelques notes biographiques au sujet de ces deux braves fonctionnaires :

M. Louis-Henri MARRAUT est né à Vieux-Berquin le 14 décembre 1862, il entra à la Compagnie en 1887, voici donc 43 ans. Ayant gravi successivement les divers échelons hiérarchiques, il était facteur à la consigne.

A ce brave chemin qui a été admis à la retraite le 1er janvier, nous souhaitons une heureuse vieillesse, au milieu de ses quatre enfants dans sa paisible maison de la rue Mézières, à Tourcoing.

M. Elie-Jérémie HAEYAERT est beaucoup plus jeune que son collègue, puisqu'il naquit à Merris (Nord) le 9 février 1874.

Il entra dans la Compagnie des chemins de fer le 13 septembre 1898, peu de temps après son service militaire, qu'il passa à Dunkerque, au 146e R. I.

Ses bons services l'avaient amené à la fonction d'aiguilleur de première classe. Habitant à Waequenal, 3, rue Louise-Michel, le retraité est père de deux enfants.

L'HOMMAGE DES COMBATTANTS AU MARECHAL JOFFRE

Le bureau de la Fraternelle des Combattants Roubaisiens a décidé, en accord avec l'Union des Mutilés et Réformés de Roubaix de commémorer le souvenir du vainqueur de la Marne, dans notre ville, dimanche 11 janvier.

Un service solennel, comme celui qui a été organisé en avril 1929 en l'honneur du Maréchal Foch, aura lieu à